

Services pour les victimes d'infractions dans l'État de Victoria – Français

Le Service d'assistance téléphonique aux Victimes d'infractions du gouvernement de l'État de Victoria propose une assistance, des informations et des conseils gratuits pour vous et votre famille.

Service d'assistance téléphonique aux Victimes d'infractions

Horaires d'ouverture : de 8 h à 23 h, 7j / 7

Par téléphone : 1800 819 817

Par SMS : 0427 767 891

Par courriel : vsa@justice.vic.gov.au

Appelez, textez ou envoyez un courriel au Service d'assistance téléphonique pour:

- Savoir comment signaler une infraction à la police
- Trouver d'autres services susceptibles de vous aider
- Obtenir des informations sur le fonctionnement du système juridique de l'État de Victoria
- Obtenir une assistance si vous devez témoigner au tribunal
- Obtenir de l'aide pour demander un dédommagement et une aide financière si vous y avez droit
- Savoir ce que vous pouvez faire pour assurer votre sécurité et celle de votre famille.

Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police au triple zéro (000) ou vous pouvez également vous rendre dans un commissariat de police.

Nous aidons les personnes qui font face à des situations diverses

Chaque année, nous aidons des milliers de personnes victimes d'infractions, quels que soient leur âge, leur genre ou leurs antécédents.

Nous pouvons vous aider même si vous ne souhaitez pas signaler une infraction à la police

Il y a de bonnes raisons pour signaler une infraction à la police. Elle prendra votre signalement au sérieux et tentera de retrouver l'auteur de l'infraction. Elle peut également vous protéger.

Si vous ne vous sentez pas prêt(e) à signaler une infraction à la police ou que lui en parler vous inquiète, le Service d'assistance téléphonique est là pour :

- Vous parler et comprendre votre situation.
- Trouver des services qui pourront vous aider, même si vous ne souhaitez pas signaler l'infraction.
- Vous aider à en parler à la police si c'est ce que vous souhaitez.

Vous pouvez utiliser les services d'un(e) interprète

Le Service d'assistance téléphonique vous fournira les services d'un(e) interprète gratuitement si vous en avez besoin. Vous pouvez également demander à quelqu'un d'autre d'appeler pour organiser les services d'un(e) interprète.



Pour obtenir les services d'un(e) interprète :

1. Appelez le Service d'assistance téléphonique au 1800 819 817.
2. Donnez votre nom, votre numéro de téléphone et la langue à interpréter.
3. Un(e) interprète vous rappellera.

Lorsque l'interprète vous rappellera, le numéro de l'appel pourra s'afficher de différentes manières sur votre téléphone portable : numéro privé, verrouillé ou appelant non identifié ('private number', 'blocked' or 'no caller ID').